

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques et ICCAT Mercredi 17 avril 2024 - Jerez de la Frontera et visioconférence

Maria-José Rico (Présidente du Groupe de travail) a entamé la réunion en remerciant l'ensemble des participants, en particulier les représentants des États Membres, de la Commission Européenne et des autres Conseils Consultatifs ainsi qu'aux scientifiques présents.

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés à l'unanimité par le groupe. Un point supplémentaire a été ajouté sur la migration du thon rouge dans le Golfe de Cadiz, à la demande de Nicolas Fernandez Munoz.

1. ICCAT - Présentation identifiées par l'AZTI

a. Thon rouge

En l'absence d'Haritz Arrizabalaga (AZTI), le secrétariat a réalisé sa présentation sur le thon rouge, afin de poursuivre le suivi scientifique et réglementaire de cette espèce. Le protocole pour l'identification de circonstances exceptionnelles adopté en 2023 a été appliqué et aucun phénomène exceptionnel n'a été détecté, la règle de gestion adoptée en 2022 s'appliquera donc pour 2024 à l'identique. Une étude génétique du stock est en cours de développement, cette technique est complexe et les résultats seront donc uniquement disponibles d'ici plusieurs années. Une étude de l'impact du changement climatique est également prévue.

Miren Garmendia (OPEGUI) a alors demandé, les résultats espérés de cette étude et les possibles impacts sur la gestion ? Sa question a été transmise par écrit à Haritz Arrizabalaga qui a répondu : « Si l'étude génétique fonctionne (elle est nouvelle et complexe), une estimation de la biomasse de thon peut être obtenue. La règle d'exploitation actuelle est robuste à une gamme de niveaux de biomasse. Avec la nouvelle estimation obtenue par la méthode génétique, il serait possible de réduire cette fourchette, et donc de mieux ajuster les niveaux de TAC à des niveaux de biomasse plus réalistes. On peut donc dire que cela peut avoir des répercussions sur une meilleure connaissance du stock et donc sur sa gestion.

Les délais dépendent de beaucoup de choses (essais pilotes, financement, etc.). Dans le meilleur des cas, je pense que des résultats préliminaires pourraient être obtenus dans environ 5 ans, et des résultats plus solides dans 8 à 10 ans. »

b. Germon

Gorka Merino (AZTI) a indiqué que, d'après deux modèles différents le stock avait une probabilité de 99% d'être dans la zone verte du diagramme de Kobe. La règle de gestion pour 2024-2026 présente une augmentation de 25% (maximum d'augmentation en application de la clause de stabilité) du TAC par rapport au précédent cycle. Le TAC 2024-2026 est de 47 251 tonnes, soit très proche de la limite maximum de 50 000 tonnes prévue par la règle.

Aucune circonstance exceptionnelle n'a été détectée.

Le processus d'évaluation a déjà commencé pour le prochain cycle (2026). L'étude basée sur le marquage d'individus a déjà permis d'identifier la fidélité du thon germon au Golfe de Gascogne.

Maria-José Rico (Présidente du Groupe de travail) a indiqué que le CC SUD souhaite être tenu informé des études réalisées en amont du prochain cycle de gestion, et du calendrier suivi afin de pouvoir contribuer le cas échéant aux discussions.

c. Patudo

Les dernières études montrent que le stock de Patudo a une probabilité de 50% d'être en zone rouge du diagramme de Kobe (surexploitation) mais aussi 40% d'être dans la zone verte. Ces résultats appellent à une grande prudence. La recommandation ICCAT de 2023 indique une fermeture de 72 jours et un TAC identique à l'année précédente.

Des discussions sont toujours en cours sur une MSE multi-espèces (Albacore, Listao, Patudo),

Seamus Howard (DG MARE) a indiqué qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les priorités de la Commission Européenne à l'ICCAT 2024. La gestion des thons tropicaux est cependant bien entendu un des points clés. Le quota de patudo sera maintenu et, si possible une tentative sera faite pour l'augmenter, mais une diminution du quota n'est pas envisagée à la suite des changements apportés à la clé de répartition.

L'Union Européenne souhaite veiller au maintien de ses possibilités de pêches relatives et ne souhaite par ailleurs pas une modification de l'allocation du thon rouge.

2. ICCAT- Point d'information par la présidente et le secrétariat et identification d'un programme de travail

Maria-José Rico (Présidente du Groupe de travail) a présenté les conclusions de la réunion plénière de l'ICCAT 2023 et les recommandations adoptées (voir présentation sur le site du CC SUD), puis Chloé Pocheau (Secrétariat du CC SUD) a présenté le calendrier des réunions 2024 de l'ICCAT, dans ce cadre, les membres du CC SUD ont été appelés à contribuer à la rédaction d'avis ou de lettre avant l'été afin d'assurer leur prise en compte par la Commission Européenne (au vu notamment du parcours de l'avis 165 du CCSUD l'année passée). Maria-José Rico a indiqué l'intérêt du CC SUD pour participer à la réunion du groupe de travail expert sur le changement climatique (Juillet 2024), le secrétariat en fera donc la demande à l'administration espagnole.

Elementos de calendario 2024



Finalmente, Chloé Pocheau (Secrétariat du CC SUD) a présenté le projet d'accord INTERCC (CCSUD, CCRUP, MEDAC, LDAC) pour la réalisation de travaux communs en lien avec l'ICCAT. Cet accord prévoit, une présidence rotative du groupe de travail, des réunions de coordination bisannuelles, un échange d'information et des projets d'avis commun. Cet accord a été approuvé à l'unanimité par le groupe de travail et sera donc proposé au Comité Exécutif en Mai 2024.

3. Projet pilote de ferme d'engraissement de thon rouge – Pays basque espagnol

Marina Santurtun (AZTI) a présenté ce projet pilote qui vise à étudier la faisabilité d'une ferme d'engraissement de thon rouge dans les eaux du Pays basque espagnol, d'un point de vue technique, économique et social.

Marina Santurtun (AZTI) a détaillé le processus administratif suivi en amont du projet pour obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires, notamment pour l'installation de cages dans le cadre du projet pilote et l'utilisation d'engins de capture (sennes) non habituels dans cette zone. Tout au long du projet, des contrôles seront réalisés afin de répondre aux exigences de l'ICCAT ainsi que des études d'impacts.

Les premières installations devraient être faites avant la fin du mois de mai 2024, pour une finalisation du projet à la fin 2024. Dans le cadre de ces tests, le nombre d'individus est limité à 80 et doit être capturé avant la fin novembre.

Si de telles installations existent déjà en Méditerranée, certaines caractéristiques (Capturabilité, taille des individus, engins de pêche disponibles...) sont différentes en Atlantique et doivent donc être étudiées et les méthodes adaptées. Une des adaptations prévues est l'utilisation de cages submersibles, afin de faire face aux conditions météo potentiellement plus rudes qu'en Méditerranée.

Nicolas Fernandez Munoz (OPP CONIL) s'est montré inquiet des conséquences potentielles sur les écosystèmes, qui par expérience sont négatifs dans ce type d'infrastructures mais aussi sur

la pêche artisanale, les bénéfiques seront sans nul doute concentrés sur un nombre minime d'entreprises au détriment de la pêche artisanale de l'ensemble du pays.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) est également inquiet de l'impact sur l'ensemble de la filière, jusqu'à la distribution, si le projet est un succès il y aura des conséquences importantes sur l'organisation de la filière, et la disparation de la filière traditionnelle. L'intérêt scientifique ne doit pas être déconnecté des conséquences socio-économiques.

Serge Larzabal (CNPMEM) a indiqué que plus qu'un sujet technique (il n'y a aucun doute sur la faisabilité du projet), il s'agit aujourd'hui d'une question politique, quel secteur souhaitons-nous ?

Raul Garcia (WWF) s'est également inquiété de l'impact sur l'écosystème (14kg d'alimentation sont nécessaires à l'obtention d'1kg de thon) mais aussi socio-économiques, les bénéfiques ne seront redistribués qu'à une minorité, ce n'est pas le modèle social pour lequel il milite.

Marina Santurdun (AZTI) a répondu à ces inquiétudes en indiquant que l'ensemble de ces points sont identifiés et seront analysés notamment sur le marché, une optimisation de l'alimentation est étudiée et un rapport d'impact environnemental est disponible.

Eugenio Elduayen (Fed. de cofradias de Guipuzkoa) en soutien au projet a indiqué que les captures réalisées pour ces potentielles fermes seront prélevées sur un quota qui est actuellement transféré en Méditerranée, où les thons sont engraisés. L'impact de l'alimentation sera donc similaire vu qu'elle est déjà actuellement faite mais sur une zone différente. Il est question d'étudier les possibilités d'évolution, il faut attendre les résultats pour juger de l'utilité du projet, qui pourra par ailleurs bénéficier au secteur français.

Serge Larzabal (CNPMEM) s'est étonné de la présentation de ce projet à l'ICCAT 2023, et souhaite donc avoir accès au mandat de la Commission Européenne à cette réunion. Seamus Howard (DGMARE) a assuré que ce projet était bien inscrit dans le mandat européen, cependant pour obtenir le document une demande doit être faite au conseil, ce que le secrétariat du CC SUD réalisera et transmettra aux membres.

Finalement, David Milly a également posé trois questions qui ont été répondues par Marina Santurtun (AZTI) par écrit, suite à une incompréhension lors de la réunion : voir questions et réponses ci-jointes en annexe.

Maria-José Rico (présidente du Groupe de Travail a demandé à Marina Santurtun (AZTI) si elle pourrait présenter les résultats préliminaires du projet lors de la réunion d'octobre. Marina Santurtun a confirmé sa disponibilité pour présenter les résultats lors de la réunion d'octobre du Grupo de Travail.

4. Changement climatique et espèces pélagiques

Guillem Chust (AZTI) a présenté l'étude réalisée sur plus de 1817 espèces, dont 400 espèces de poissons, pour estimer les effets du changement climatique sur celles-ci.

Le réchauffement des eaux est très net dans le Golfe de Gascogne, l'adaptation dépend des espèces et plusieurs stratégies sont observées.

Maquereau : déplacement horizontal, pour chaque degré de réchauffement la distribution de l'espèce se déplace de 360km.

Chinchard : modification de la période de reproduction sur des mois ou la température est plus faible

Anchois : modification de la période de reproduction et déplacement vertical dans la colonne d'eau

Thonidés : migration décalée, avec une arrivée plus tôt dans l'année dans le Golfe de Gascogne.

Le changement de température à un impact sur le métabolisme, notamment de l'anchois et de la sardine. Une température plus élevée implique une croissance initiale plus rapide mais qui se termine plus tôt, il en résulte des individus adultes plus petits. Concernant le plancton, une diminution générale est observée.

En conclusion Guillem Chust (AZTI) a indiqué que le secteur doit s'adapter, des phénomènes sont déjà prévisibles, on peut analyser les coûts et bénéfices et prévoir les évolutions de gestion nécessaires.

En réponse aux membres Guillem Chust (AZTI) a précisé :

- Contrairement à la Méditerranée, les espèces en Atlantique ont plus d'opportunité de s'adapter, notamment par le déplacement vers le Nord.
- Le changement climatique n'est bien entendu pas le seul facteur, des analyses globales et détaillées par espèces sont nécessaires pour répondre aux questionnements spécifiques.
- Une adaptation à la diminution de la taille des individus est à envisager. Une diminution de taille individuelle ne signifie pas forcément une diminution de biomasse (possiblement compensé par l'augmentation du nombre d'individus).

5. Sardine ibérique

Leire Ibaibarriaga (AZTI) a présenté les travaux réalisés par l'AZTI, l'IPMA et l'IEO. Ces travaux ont pour objectif de prendre en compte les modifications de productivité du stock de sardine ibérique dans sa gestion, et donc de proposer une ou des règles de gestions alternatives le permettant. Différentes simulations ont été réalisées et comparées à la règle actuelle et aux critères de durabilité.

Les résultats montrent qu'une des règles à multiniveaux testées permet de respecter les critères de durabilité du CIEM et d'améliorer les possibilités de pêche (voir tableau sur le site du CC SUD).

Les membres du CC SUD, notamment Jorge Abrantes (AMAP), ont remercié ces travaux et souhaite que le CC SUD continue à étudier ce sujet afin de participer à l'évolution de la gestion de cette espèce. Leire Ibaibarriaga (AZTI) a alors précisé que les études présentées ne sont que préliminaires, le CIEM doit réviser et valider les travaux réalisés Avant qu'une modification de

la gestion puisse être envisagée. En réponse à Ana Matias (SCIAENA) Leire Ibaibarriaga a ajouté que le changement climatique n'est pas pris en compte dans cette étude car son impact potentiel sur la productivité de la sardine ibérique n'est pas connu.

Maria José Rico (présidente du Groupe de Travail) a proposé de convoquer le groupe de travail Ad-Hoc sur la sardine ibérique si les membres sont intéressés par une proposition d'avis.

6. Questions diverses – comportement migratoire du Thon rouge

Nicolas Fernandez Munoz (OP CONIL) a proposé qu'un courrier commun avec le MEDAC soit adressé à la Commission Européenne afin de l'informer de la modification inquiétante du comportement migratoire du thon rouge, en particulier dans le détroit de Gibraltar. Une évaluation de ce phénomène doit être réalisée. Le secrétariat du CC SUD se mettra donc en contact avec celui du MEDAC pour répondre à cette demande.

BILAN

- **L'actualité scientifique sur les espèces ICCAT a été présentée aux membres, tout comme les décisions prises en 2023 et le calendrier 2024. Les membres disposent ainsi de l'ensemble des éléments pour proposer le cas échéant un projet d'avis**
- **Le groupe a validé l'accord INTERCC pour le travail relatif à l'ICCAT**
- **Les membres ont pu échanger avec l'AZTI sur le projet de ferme de thon rouge dans le Pays basque espagnol, l'AZTI sera à nouveau invitée lorsque les premiers résultats du projet seront disponibles. L'AZTI sera de nouveau invité en octobre pour présenter les résultats préliminaires pendant le Groupe de travail.**
- **Les membres ont été informés sur l'étude d'impact du changement climatique sur les espèces pélagiques menée par l'AZTI. Ces résultats permettront d'alimenter les futurs échanges du CC SUD**
- **Concernant la sardine ibérique les études présentées par l'AZTI sont prometteuses et les membres souhaitent donc continuer à travailler pour éventuellement proposer une modification de la règle de gestion de cette espèce.**

ANNEXE : Projet pilote de ferme d'engraisement de thon rouge - Réponses de Marina Santurtun (AZTI) à David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine)

Tout d'abord, n'oubliez pas qu'il s'agit d'un projet pilote, c'est-à-dire qu'il va tester la capacité de la technologie à assurer la viabilité de l'engraisement dans la mer Cantabrique (c'est la première fois que cela se fait) et qu'il comporte également une composante d'élevage pilote, c'est-à-dire qu'il vise à déterminer la quantité d'engraisement qui aura lieu pendant la période où les animaux seront gardés dans les cages. Donc, en partant de l'incertitude que nous avons et en me basant sur la bibliographie existante,

https://www.mapa.gob.es/ministerio/pags/Biblioteca/Revistas/pdf_AM%2FPDF_AM_Ambienta_2015_111_102_115.pdf, je vais essayer de répondre à vos questions :

- **Quel est le gain de poids attendu des poissons à la fin de l'engraisement/élevage (octobre) ?**

Pour cela, il est nécessaire de connaître la taille initiale du thon à capturer. Des permis ont été demandés sur la base d'un poids initial de thon estimé à 100 kg par individu. Comme nous ne disposons pas d'informations sur la croissance/engraisement du thon dans l'Atlantique, je me réfère à ce que la bibliographie indique dans le cas de la Méditerranée, à savoir :

...en règle générale, un thon rouge de l'Atlantique d'une taille de 40-50 kg peut augmenter son poids d'environ 30-40% au cours des six ou sept mois qu'il passe dans les cages, tandis qu'un thon de plus de 150 ou 200 kg peut gagner environ 12-15% de poids supplémentaire au cours de la même période (Belmonte et De la Gándara, 2008).

Comme je l'ai dit, les taux de croissance sont théoriques. De plus, comme dans ce cas ils vont être nourris avec des aliments pour poissons, cela dépendra de la situation initiale des poissons par rapport aux protéines, aux graisses, etc., afin de savoir comment ils prennent les aliments (dans ce cas des petits poissons pélagiques) sans connaître la conversion en graisses et en protéines en fonction des aliments utilisés et du temps d'engraisement. Dans le rapport technique de cet essai pilote, il est indiqué que le thon sera nourri avec des petits pélagiques, préalablement congelés ou directement frais, et il conviendrait d'évaluer les options possibles pour obtenir ces captures auprès de la flotte locale en revalorisant certaines espèces et tailles (*Viso colias, Scomber Japonicus, etc.*).

- **Quels sont les taux de graisse attendus au début et à la fin de l'engraisement/élevage ?**

Comme je l'ai mentionné au point précédent, il est extrêmement compliqué de parler de conversion alimentaire (théorique ou prévue), sachant qu'il n'existe aucune référence dans le

cas de l'engraissement dans l'Atlantique et sachant que, avec une forte probabilité, la conversion des aliments en graisse sera "pire" ou inférieure à celle de la Méditerranée, en particulier parce que la capture et l'engraissement auront lieu à partir du milieu de l'été, en entrant dans l'automne pour l'engraissement jusqu'à la fin d'octobre ou au début de novembre, lorsque l'abattage a lieu.

En d'autres termes, si nous devons maintenir l'alimentation du thon pendant l'automne et presque l'hiver, lorsque les températures de la mer sont légèrement inférieures à celles de la Méditerranée, il est possible que la conversion de la nourriture en poids soit différente et plus faible. Quoi qu'il en soit, c'est l'un des tests et l'un des objectifs du projet pilote. Il s'agit de valider et d'évaluer la conversion de l'alimentation en poids du thon sur la base de la courte durée d'engraissement dans des eaux plus froides que celles de la Méditerranée.

En outre, les niveaux de graisse résultants dépendront également des caractéristiques de chaque individu, telles que la composition initiale en graisse du poisson, la composition du régime alimentaire, la consommation quotidienne d'aliments, etc.

C'est ce qu'indique la littérature : *Comme pour le gain de poids, les taux de conversion alimentaire sont très variables. Chez les gros poissons (> 150 kg), ils peuvent dépasser 40:1 (kg d'appât par kilo de thon produit). Ceci est principalement dû au fait que ces grands thons ne grandissent pas vraiment, ils augmentent seulement la teneur en graisse de leur chair. Toutefois, des taux de conversion nettement inférieurs, de l'ordre de 15 à 20:1, ont été rapportés pour les petits poissons (< 30 kg) (Katavic et al., 2003).*

- **Est-il possible de connaître le budget du projet et les partenaires ?**

Dès qu'il y aura une décision administrative finale sur le projet et qu'elle sera publiée, je vous enverrai ces informations. En données préliminaires, la cage, sa construction, son installation, tout le personnel nécessaire à son installation, ainsi que la pêche, l'alimentation des thons, l'entretien et le retrait ultérieur des thons, l'abattage, etc. sont estimés à environ 1 million d'euros.

En outre, je joins une publication scientifique qui reprend les mêmes points que les questions posées, mais pour une autre espèce de thon. L'objectif de l'essai pilote, comme je l'ai dit, est de pouvoir répondre aux mêmes questions que celles posées dans la publication, mais pour le thon rouge et dans la mer Cantabrique. En soi, c'est l'objectif même de ce projet pilote, avant de pouvoir atteindre une phase de commercialisation future possible, qui, à l'heure actuelle, n'est pas envisagée dans l'étude.

J'espère avoir pu apporter quelques éclaircissements, malgré l'incertitude des tests, qui ne seront clarifiés qu'une fois terminés.